

Introduction

En 1995, la *Loi sur le vérificateur général* a été modifiée de manière à obliger les ministères et organismes fédéraux à déposer une stratégie de développement durable au Parlement tous les trois ans. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) s'est employé à intégrer dans ses politiques, ses programmes et ses opérations les principes du développement durable (DD) dans le cadre des deux stratégies antérieures, *Action 2000*, déposée en décembre 1997, et *Action 2003*, déposée en février 2001.

Action 2006, Stratégie de développement durable des ministères des Affaires étrangères et du Commerce international, fait fond sur les points forts de ces deux stratégies et énonce comment les deux ministères entendent faire la promotion du DD de 2004 à 2006. La stratégie vise quatre buts : 1) assurer une meilleure intégration du développement durable dans les politiques, programmes et opérations ministériels; 2) veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard du développement durable soit évident dans ses relations bilatérales, régionales et multilatérales; 3) promouvoir la sécurité internationale et le respect des droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit comme conditions préalables du développement durable; 4) donner suite aux engagements prioritaires des deux ministères liés aux résultats du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002.

Action 2006 a été façonnée par les consultations tenues tant à l'interne qu'à l'externe, ainsi que par les priorités et objectifs stratégiques du MAECI. Le DD appuie la promotion des valeurs et de la culture canadiennes à l'étranger en faisant la promotion des droits de la personne, de la bonne gouvernance et du respect de la primauté du droit. En outre, il a un impact positif sur la prospérité et l'emploi au Canada en favorisant la croissance économique sur le long terme et en confirmant la réputation du Canada comme partenaire commercial responsable. Enfin, le DD contribue à protéger notre sécurité à l'intérieur d'un cadre mondial stable en renforçant les institutions responsables et transparentes, la stabilité sociale et l'inclusion économique. Outre qu'elle contribue à entretenir une image positive du Canada à l'étranger, la promotion du DD sert

les objectifs commerciaux internationaux du Canada grâce à l'effet positif que peuvent avoir le commerce et l'investissement sur les droits de la personne, la protection de l'environnement et les normes de travail.

Action 2006 reconnaît la valeur des partenariats dans la progression vers le DD. Elle reflète aussi des recommandations récentes de la Commissaire à l'environnement et au développement durable quant à la nécessité d'expliquer les changements entre la deuxième et la troisième stratégies et comment s'imbriquer la stratégie dans les autres plans et priorités ministériels; de se focaliser sur les nouvelles initiatives et montrer leurs retombées à long terme; et d'améliorer les normes précédentes de mesure du rendement.

Le DD est un processus évolutif par nature, et c'est pourquoi la présente stratégie ne sera pas statique. De nouveaux objectifs seront incorporés là où c'est approprié, sur la base des rapports annuels d'étape, des résultats de la recherche et de l'évolution de la situation, y compris au chapitre de la relation opérationnelle entre les deux ministères.

Si, dans l'idéal, il ne faudrait inclure des initiatives qu'une fois dûment prises en considération leurs répercussions économiques, sociales et environnementales, certaines initiatives de la stratégie ne prennent en compte pour l'essentiel que deux de ces dimensions fondamentales. Ce choix est dicté par l'importance des initiatives dans la promotion du DD, le fait que les impacts environnementaux englobent souvent des considérations sociales, comme celles relatives à la santé, et le ferme espoir « d'arriver à bon port ».

Document de changement, *Action 2006* aura sans doute des répercussions sur le travail des plus de 7 000 employés des deux ministères qui travaillent au Canada et dans 270 ambassades, hauts-commissariats, consulats généraux, consulats et bureaux satellites dans 180 pays. Il ne faut pas sous-estimer l'impact qu'auront ces personnes, à la fois à titre individuel et dans l'exécution de leurs fonctions professionnelles, sur les progrès réalisés au chapitre du DD.